



**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **Projet d'un parc éolien sur la commune de COURANT**

Il sera procédé du **jeudi 23 janvier 2020 au vendredi 21 février 2020 inclus, soit durant 30 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de sept machines sur la commune de COURANT, déposée par la FERME ÉOLIENNE DE LA BELLE ÉTOILE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : FERME ÉOLIENNE DE LA BELLE ÉTOILE, dont le siège se situe au 233 faubourg Saint Martin 75010 PARIS, Tel : 02 49 09 10 31 .

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie, au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

[pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de COURANT, 5 rue de la Mairie 17330 COURANT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi de 08h30 à 16h30 ; mardi et jeudi de 08h30 à 17h15 ; vendredi de 08h30 à 17h00.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de COURANT, siège de l'enquête, 5 rue de la Mairie 17330 COURANT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jean-Pierre GRAND, Retraité du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de COURANT, dans les conditions suivantes :

- Jeudi 23 janvier 2020 de 09h00 à 12h00
- Mardi 28 janvier 2020 de 14h00 à 17h00
- Lundi 3 février 2020 de 09h00 à 12h00
- Mardi 11 février 2020 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 14 février 2020 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 21 février 2020 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la FERME ÉOLIENNE DE LA BELLE ÉTOILE.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de COURANT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.